

www.stat.gouv.qc.ca
Institut de la statistique du Québec

CONDITIONS DE VIE

Aspects du contexte
et des conséquences
de la violence conjugale :
violence situationnelle
et terrorisme conjugal
au Canada en 1999

Denis Laroché

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
4^e trimestre 2004
ISBN 2-550-43747-0

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse
de l'Institut de la statistique du Québec.

Décembre 2004

Table des matières

Définition et mesure de la violence conjugale	5
Prévalence de la violence conjugale	6
L'âge des victimes de violence conjugale	7
La gravité et la fréquence de la violence et ses conséquences	8
Réaction des victimes à la violence conjugale	9
Typologie de Johnson : violence situationnelle et terrorisme conjugal	9
Prévalence de la violence conjugale selon la typologie de Johnson	10
Contexte de la violence conjugale selon la typologie de Johnson	11
Typologie de Johnson et conséquences de la violence conjugale des conjoints et ex-conjoints	12
Typologie de Johnson et conséquences de la violence conjugale des ex-conjoints	17
Discussion	19
Références	21

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible
...	N'ayant pas lieu de figurer
–	Néant ou zéro
—	Donnée infime
e	Donnée estimée
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée
x	Donnée confidentielle

Abréviations et symboles

%	Pour cent ou pourcentage
‰	Pour mille
n	Nombre
k	Millier
M	Million
\$	Dollar

Liste des tableaux

Tableau 1 Prévalence sur 12 mois et sur cinq ans de la violence conjugale envers les hommes et les femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999	6
Tableau 2 Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le groupe d'âge et le sexe de la victime, Canada, 1999	7
Tableau 3 Nombre et proportion des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon certaines conséquences physiques de la violence conjugale chez les victimes d'un seul incident de violence conjugale et de plus de 10 incidents, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999	8
Tableau 4 Type des conduites contrôlantes rapportées, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Canada, 1999	11
Tableau 5 Nombre moyen des énoncés de violence physique et des énoncés de conduite contrôlante chez les victimes du conjoint ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le type de situations de violence (violence situationnelle ou terrorisme conjugal), selon le sexe de la victime, Canada, 1999	12
Tableau 6 Proportion des cas de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon certaines catégories de la typologie de Johnson, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999	13

Tableau 7 Prévalence (taux pour 1 000) des cas de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon certaines catégories de la typologie de Johnson, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999	15
Tableau 8 Proportion des cas de violence conjugale de la part d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon certaines catégories de la typologie de Johnson, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999	16
Tableau 9 Prévalence (taux pour 1 000) des cas de violence conjugale de la part d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon certaines catégories de la typologie de Johnson, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999	18

Liste des figures

Figure 1 Liste des énoncés de l'échelle des tactiques d'agression physique (CTS10), subies par le répondant, de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au cours des cinq années précédentes, <i>Enquête sociale générale 1999</i> , sections D et F	5
Figure 2 Liste des énoncés de contrôle non violent employés pour décrire le conjoint actuel ou un ex-conjoint, <i>Enquête sociale générale 1999</i> , sections C et E	10

Remerciements

La coordination des travaux a été assurée par Hervé Gauthier, de l'Unité des conditions de vie, sous la direction de Camille Courchesne, de la Direction des statistiques économiques et sociales.

Ont également apporté leur contribution : Claudette D'Anjou, pour la mise en page, et Jocelyne Tanguay, pour l'édition de l'ouvrage, toutes deux de la Direction de l'édition et des communications.

Pour la première fois, au Canada et au Québec, une enquête de grande envergure, représentative de la population âgée de 15 ans et plus, s'attache à mesurer la prévalence de la violence conjugale tant chez les hommes que chez les femmes. L'échantillon de l'*Enquête sociale générale* (ESG) de 1999 sur la victimisation, menée par Statistique Canada, compte 25 876 répondants, soit 11 607 hommes et 14 269 femmes, résidant dans les 10 provinces canadiennes.

En plus de la prévalence, cette enquête aborde divers aspects qualitatifs de la violence conjugale, telles que les caractéristiques des victimes et celles de leur conjoint, les répercussions physiques et psychologiques de la violence sur les victimes, ainsi que le recours de ces dernières à des proches, aux services policiers ou à des services d'aide.

Un rapport détaillé des résultats de cette enquête, intitulé *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada, 1999* (Laroche, 2003) a été publié par l'Institut de la statistique du Québec. Ce rapport présente des données sur la prévalence de la violence conjugale observée chez les hommes et chez les femmes, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada.

Dans les cinq premières sections, le présent texte se livre à un bref rappel de certains constats de ce rapport. Les sections suivantes décrivent et discutent de façon plus détaillée le contexte et les conséquences de la violence conjugale, en faisant appel à la typologie des situations de violence conjugale proposée par Michael P. Johnson (1995).

Définition et mesure de la violence conjugale

Statistique Canada a précisé ainsi la définition de la violence conjugale mesurée dans l'ESG : « L'expression « violence conjugale » dans l'ESG signifie toute voie de fait ou agression sexuelle qui concorde avec les définitions du Code criminel canadien de ce type d'infractions et qui peut faire l'objet d'une intervention par un policier » (Bunge, 2000 : 12).

La prévalence de la violence conjugale est établie au moyen d'une version modifiée par Statistique Canada (figure 1) des Échelles de tactiques de conflits¹, conçues

par Murray A. Straus, comprenant 10 énoncés relatifs à la violence physique subie par le répondant de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant la tenue de l'enquête. Pris isolément, les énoncés des CTS₁₀ ne définissent pas des événements de violence conjugale spécifiques (sauf s'il y a un seul événement auquel un seul énoncé s'applique); ces énoncés identifient des aspects qualitatifs relatifs à un ou plusieurs événements de violence conjugale.

Des énoncés précis sur des actions spécifiques laissent peu de place à la définition subjective de chaque individu de ce qui constitue un acte de violence ou pas, ce qui pourrait être le cas si l'on posait une seule question au sujet des « actes de violence » ou des « agressions » (Bunge, 2000 : 13). Ces énoncés spécifiques stimulent

Figure 1
Liste des énoncés de l'échelle des tactiques d'agression physique (CTS₁₀), subies par le répondant, de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au cours des cinq années précédentes, *Enquête sociale générale 1999*, sections D et F

Violence mineure

1. Est-ce que votre mari/femme/conjoint(e) a menacé de vous frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser?
2. Est-ce qu'il (elle) vous a lancé, intentionnellement ou dans un geste d'impatience, un objet qui aurait pu vous blesser?
3. Est-ce qu'il (elle) vous a poussé(e), empoigné(e), agrippé(e) ou bousculé(e) d'une façon qui aurait pu vous blesser?
4. Est-ce qu'il (elle) vous a giflé(e)?

Violence grave

5. Est-ce qu'il (elle) vous a donné un coup de pied, mordu(e) ou donné un coup de poing?
 6. Est-ce qu'il (elle) vous a frappé(e) avec un objet qui aurait pu vous blesser (exclure les coups portés avec les poings)?
 7. Est-ce qu'il (elle) vous a battu(e)?
 8. Est-ce qu'il (elle) a tenté de vous étrangler?
 9. Est-ce qu'il (elle) a utilisé ou menacé d'utiliser une arme à feu ou un couteau contre vous?
 10. Est-ce qu'il (elle) vous a forcé(e) à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant?
-

Source : Statistique Canada (2000) : 28-29 et 34-35.

1. Dans la suite du texte, l'expression CTS₁₀ sera employée pour désigner la version de l'Échelle des tactiques de conflits employée dans l'ESG.

la mémoire du répondant sur un large éventail des formes que peut prendre la violence physique et contribue à atténuer le problème de rappel relatif à des événements qui ont pu survenir longtemps avant l'entrevue. L'emploi des CTS₁₀ permet ainsi d'éliminer, ou à tout le moins de réduire, la part de subjectivité et d'arbitraire, et donc de variabilité individuelle, dans la définition et la mesure de la violence.

Un même événement peut donc faire l'objet de tous les énoncés des CTS₁₀, alors qu'un autre événement peut faire l'objet d'un seul énoncé. Une série d'événements peut donner lieu à plusieurs énoncés, mais les énoncés mis en cause peuvent différer d'un événement à l'autre. Dans le questionnaire de l'ESG de 1999, le nombre d'événements de violence conjugale subis par le répondant fait l'objet d'une série de questions² posées aux répondants qui ont auparavant souscrit à au moins un des énoncés des CTS₁₀.

Le degré de gravité correspond au rang de chaque énoncé dans l'échelle des CTS₁₀ (figure 1). Les agressions relèvent de la « violence mineure » si les énoncés auxquels un répondant a souscrit se limitent aux quatre premiers énoncés des CTS₁₀; il y a « violence grave » si le répondant a fait mention d'au moins un des énoncés

5 à 10 énumérés à la figure 1. La prévalence et le taux de prévalence représentent respectivement le nombre et la proportion des répondants qui ont rapporté une agression correspondant au libellé d'au moins un des 10 énoncés des CTS₁₀, faisant ainsi état d'au moins un événement de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête.

Prévalence de la violence conjugale

Les données de l'ESG de 1999 indiquent que le recours à la violence physique par le conjoint ou un ex-conjoint est rapporté dans des proportions « semblables » (Bunge, 2000 : 11) par les hommes et les femmes au Canada (tableau 1). Les taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint s'établissent à 70 ‰ chez les femmes (685 900 victimes) et à 61 ‰ chez les hommes (542 900 victimes). La similarité des taux de prévalence découle peut-être en bonne partie du fait que la violence entre conjoints constitue un phénomène largement bidirectionnel ou mutuel, comme l'indiquent diverses études (Ehrensaft et autres, 2003 : 745, 749-750; Kwong et autres, 2003 : 294-295; Capaldi et Owen, 2001 : 431;

Tableau 1

Prévalence sur 12 mois et sur cinq ans de la violence conjugale envers les hommes et les femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Gravité de la violence	Homme				Femme			
	Prévalence annuelle ¹		Prévalence sur cinq ans ²		Prévalence annuelle ¹		Prévalence sur cinq ans ²	
	n	‰	n	‰	n	‰	n	‰
Victime avec conjoint actuel	123 700	17	293 700	40	119 100	17	255 500	36
Violence mineure	153 700	21	171 300	24
Violence grave	140 000	19	84 200	12
Victime avec ex-conjoint	47 800	17	259 200	94	100 600	25	437 400	108
Violence mineure	71 500	26	142 100	35
Violence grave	187 700	68	295 300	73
Victime avec conjoint actuel ou ex-conjoint	173 100	19	542 900	61	218 200	22	685 900	70
Violence mineure	218 500	25	308 700	31
Violence grave	319 000	36	375 000	38
Dénominateur conjoint actuel	7 429 200	...	7 429 200	...	7 179 800	...	7 179 800	...
Dénominateur ex-conjoint	2 763 900	...	2 763 900	...	4 034 300	...	4 034 300	...
Dénominateur conjoint actuel ou ex-conjoint	8 882 300	...	8 882 300	...	9 820 000	...	9 820 000	...

1. Au moins un incident de violence conjugale subi au cours des 12 mois précédents.

2. Au moins un incident de violence conjugale subi au cours des cinq années précédentes. Chez l'ensemble des hommes victimes de violence de la part de la conjointe ou d'une ex-conjointe au cours des cinq années précédant l'enquête, on peut estimer à 5 400 environ le nombre de ceux dont la réponse a été classée « Non déclaré – cheminement incertain »; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 environ. Ces cas doivent être ajoutés aux estimations des personnes victimes de violence mineure ou de violence grave pour égaler le nombre total des victimes.

3. Les estimations ont été arrondies à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

2. Il s'agit des questions D11-D13 et F11-F13 du questionnaire de l'ESG de 1999.

Kwong et autres, 1999 : 155; Magdol et autres, 1997 : 73; Straus, 1993 : 74; Brush, 1990 : 61). Dans le cas présent, cependant, l'ESG de 1999 n'a pas demandé au répondant s'il avait lui-même fait usage de violence physique envers un conjoint ou un ex-conjoint; on ne dispose donc pas de données pour établir dans quelle mesure la violence conjugale constitue un phénomène bidirectionnel.

La majorité des victimes de violence de la part du conjoint actuel rapportent avoir subi de la violence mineure, soit 52 % chez les hommes et 67 % chez les femmes, alors qu'une forte majorité des victimes d'un ex-conjoint font état de violence grave, soit 72 % chez les hommes et 68 % chez les femmes. Les taux de victimisation de la part du conjoint actuel sont plus élevés chez les hommes (40 ‰) que chez les femmes (36 ‰), tandis que la victimisation par un ex-conjoint est plus importante chez les femmes (108 ‰) que chez les hommes (94 ‰).

Chez les personnes ayant un conjoint actuel, le constat que le taux de prévalence est plus élevé chez les hommes que chez les femmes – alors que, chez les personnes ayant un ex-conjoint, ce sont les femmes qui affichent le taux le plus élevé – pourrait traduire le fait que les hommes tendent à demeurer plus longtemps que les femmes dans une relation où sévit la violence conjugale (Laroche, 2003 : 37). D'autres résultats concordent avec cette hypothèse; ainsi, au Canada, la proportion des victimes du conjoint actuel, au cours des

cinq années précédant l'enquête, compte pour 54 % du total des victimes chez les hommes, comparativement à 37 % chez les femmes. On observe un phénomène similaire au cours de la période de 12 mois précédant l'enquête : la proportion des victimes du conjoint actuel par rapport à l'ensemble des victimes atteint 71 % chez les hommes, par rapport à 55 % chez les femmes. Cependant, l'ESG de 1999 n'a pas recueilli les données nécessaires pour vérifier directement si les hommes demeurent plus longtemps que les femmes dans une relation, à partir du moment où ils deviennent victimes de violence physique.

L'âge des victimes de violence conjugale

Le phénomène de la violence conjugale s'avère nettement plus fréquent chez les jeunes adultes qu'au sein de la population plus âgée. Au Canada, les moins de 35 ans constituent 46 % et 49 % des victimes masculines et féminines du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, tandis que les hommes et les femmes de ce groupe d'âge représentent respectivement 20 % et 23 % de la population de 15 ans et plus avec un conjoint actuel ou un ex-conjoint. Par ailleurs, les 35-54 ans comptent pour 49 % et 46 % des victimes masculines et féminines, tandis que les hommes et les femmes de ce groupe d'âge représentent 49 % et 45 % des personnes avec un conjoint ou un ex-conjoint (Laroche, 2003 : 135).

Tableau 2
Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le groupe d'âge et le sexe de la victime, Canada, 1999

Groupe d'âge	Homme			Femme			Dénominateur	
	n	‰	%	n	‰	%	Homme	Femme
Victime du conjoint actuel								
15-24 ans	24 700	130	8	26 600	90	10	189 200	296 700
25-34 ans	111 200	86	38	88 400	60	35	1 289 900	1 482 800
35-54 ans	136 500	37	46	119 300	34	47	3 691 800	3 510 000
55 ans et plus	21 300	9	7	21 300	11	8	2 258 200	1 890 300
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Victime d'un ex-conjoint								
15-24 ans	32 300	300	12	65 600	389	15	107 800	168 800
25-34 ans	88 400	191	34	160 000	254	37	461 600	630 300
35-54 ans	129 900	90	50	198 600	117	45	1 442 300	1 700 100
55 ans et plus	—	—	—	13 200	9	3	752 200	1 535 100
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint								
15-24 ans	57 000	205	10	92 200	223	13	277 800	413 800
25-34 ans	192 600	125	35	246 400	137	36	1 539 200	1 797 500
35-54 ans	263 500	60	49	313 400	71	46	4 355 600	4 416 800
55 ans et plus	29 900	11	6	33 900	11	5	2 709 700	3 191 900
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Chez les 15-24 ans, les taux de prévalence de la violence conjugale s'élevaient à 205 ‰ et à 223 ‰, respectivement chez les hommes et les femmes victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête (tableau 2). Des taux du même ordre de grandeur ont été observés dans les résultats sur des groupes d'âge comparables dans d'autres enquêtes, mais sur une durée de 12 mois (Magdol et autres, 1997 : 73; Moffitt et Caspi, 1999 : 4). Chez les 25-34 ans, ces taux atteignent 125 ‰ chez les hommes et 137 ‰ chez les femmes. Chez les 35-54 ans, les taux baissent à 60 ‰ et à 71 ‰; ils sont de 11 ‰ chez les plus de 55 ans, tant chez les hommes que chez les femmes.

La gravité et la fréquence de la violence et ses conséquences

Les hommes et les femmes victimes de violence conjugale se différencient quant aux répercussions physiques que le recours à la violence par un conjoint ou un ex-conjoint est souvent susceptible d'entraîner (tableau 3). La violence risque, nettement plus chez les femmes que chez les hommes, de causer des blessures (respectivement 40 % et 13 %), de nécessiter des soins ou un suivi par un médecin ou une infirmière (15 % et 3 %) ou d'occasionner une interruption des activités quotidiennes normales (32 % et 10 %).

Tableau 3

Nombre et proportion des victimes du conjoint ou d'un ex-conjoint, selon certaines conséquences physiques de la violence conjugale chez les victimes d'un seul incident de violence conjugale et de plus de 10 incidents, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Conséquence physique	Gravité de la violence					
	Mineure			Grave		
	n ²	Total ¹		%	Total	
Total des victimes d'incidents de violence						
Homme	218 500	319 000	542 900	100	100	100
Avec blessure physique	—	62 300	71 900	4	20	13
Avec soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	13 400	14 800	—	4	3
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	11 700	39 700	53 200	5	12	10
Femme	308 700	375 000	685 900	100	100	100
Avec blessure physique	50 200	227 400	277 600	16	61	40
Avec soins médicaux reçus à l'hôpital	11 700	60 800	72 600	4	16	11
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	16 900	87 200	104 100	5	23	15
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	47 400	171 600	219 700	15	46	32
Victime d'un seul incident						
Homme	145 100	79 500	224 600	100	100	100
Avec blessure physique	—	—	—	—	—	—
Avec soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	—	—	—	—
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	—	—	—	—	—
Femme	165 100	58 500	223 600	100	100	100
Avec blessure physique	21 500	26 800	48 200	13	46	22
Avec soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	13 500	—	—	6
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	12 900	22 300	35 200	8	38	16
Victime de plus de 10 incidents						
Homme	16 900	68 700	91 000	100	100	100
Avec blessure physique	—	24 600	25 300	—	36	28
Avec soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	—	—	—	—
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	22 200	25 100	—	32	28
Femme	34 200	158 500	195 000	100	100	100
Avec blessure physique	—	113 700	121 900	—	72	63
Avec soins médicaux reçus à l'hôpital	—	32 500	35 100	—	21	18
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	47 500	51 100	—	30	26
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	85 000	94 500	26	54	48

1. Dans l'ensemble du Canada, chez les hommes victimes de violence de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe au cours des cinq années précédant l'enquête, on peut estimer à environ 5 400 le nombre de ceux dont la réponse a été classée « Non déclaré – cheminement incertain »; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 environ. Ces cas doivent être ajoutés aux estimations des personnes victimes de violence mineure ou de violence grave pour évaluer le nombre total des victimes.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

La violence grave et un nombre élevé d'incidents subis par les victimes de violence constituent deux facteurs qui se conjuguent de manière à augmenter fortement le risque de subir des blessures physiques, de recevoir des soins ou un suivi médical et celui de s'absenter du travail ou d'être incapable de vaquer à ses activités quotidiennes habituelles (tableau 3). Ainsi, 20 % des hommes victimes de violence grave ont subi des blessures contre 4 % parmi les cas de violence mineure; ces proportions sont respectivement de 61 % et de 16 % chez les femmes. De même, le risque de subir des conséquences de la violence physique est associé au nombre des événements de violence rapporté par les victimes. Ainsi, chez les hommes qui font état d'un seul événement de violence, une proportion minime rapporte avoir subi des blessures; chez les femmes, la proportion atteint 22 %. Par contre, chez les victimes qui rapportent avoir subi plus de 10 événements de violence, la proportion des victimes avec blessures s'élève à 28 % chez les hommes et à 63 % chez les femmes.

Selon Straus et Gelles (1990 : 104, 120, 163), la différence des conséquences rapportées par les hommes et les femmes peut s'expliquer en bonne partie par les écarts moyens entre hommes et femmes quant à la taille, au poids et à la force qui contribuent à augmenter les risques de blessures quand les hommes sont les agresseurs; ces mêmes caractéristiques leur permettent également de mieux parer les coups de leur partenaire quand ils font l'objet d'agressions. Mais il se peut que des facteurs additionnels puissent contribuer à un tel écart entre les hommes et les femmes. Ainsi, Moffitt et autres (1999 : 10) constatent que les caractéristiques des agresseurs de sexe masculin du panel longitudinal de Dunedin, qui ont perpétré de la violence grave à l'âge de 21 ans, s'avèrent plus déviantes que celles des agresseurs de sexe féminin. Ehrensaft et autres (2004 : 264) observent que les agresseurs de sexe masculin du même panel longitudinal, mêlés à des situations de violence conjugale clinique à l'âge de 26 ans, présentaient, au moment de l'adolescence, des traits de déviance statistiquement significatifs sur la moitié des 10 échelles de personnalité (*personality scales*), tandis que les agresseurs de sexe féminin ne différaient des autres femmes que sur la seule échelle de l'agression.

Réaction des victimes à la violence conjugale

Les hommes et les femmes se distinguent également quant à leur façon de réagir à la violence conjugale. Il y a des raisons de croire que les femmes mettent fin plus rapidement, en général, que les hommes à une union marquée par la violence. En outre, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à voir leur situation portée à l'attention des services policiers, soit 37 % contre 15 %; à se confier à des membres de leur famille ou à

des personnes de leur entourage, soit 81 % contre 56 %; et elles ont une propension plus grande à recourir à des services d'aide, soit 48 % contre 17 %. De même, les femmes victimes de violence grave rapportent, dans des proportions plus grandes que les hommes, des effets psychologiques ravageurs consécutifs à la violence physique (Laroche, 2003 : 107-111).

Le motif invoqué le plus fréquemment, tant par les hommes que les femmes, 39 % et 72 % respectivement, pour avoir signalé les incidents de violence aux services policiers est celui de mettre un terme à la violence et d'être protégé. Le devoir de prévenir la police en de telles circonstances arrive au deuxième rang. Par ailleurs, les femmes mentionnent, dans des proportions nettement moins élevées que les hommes, 16 % comparativement à 32 %, que la violence n'était pas assez grave ou qu'elles n'avaient pas besoin d'aide, pour expliquer l'omission de signaler leur situation aux services policiers ou pour s'être abstenues de faire appel à des services d'aide (Laroche, 2003 : 190-198).

Il n'en reste pas moins que des hommes victimes de leur conjointe ou d'une ex-conjointe rapportent en nombre important subir des conséquences physiques et des ravages psychologiques de la violence conjugale. En outre, les écarts entre hommes et femmes sont moins prononcés en ce qui concerne les effets psychologiques que les séquelles physiques. Par ailleurs, 35 % des hommes et 11 % des femmes victimes de violence conjugale au Canada n'ont pas vu leur situation signalée à la police, n'ont pas fait appel aux services d'aide disponibles ou n'en ont parlé à aucun de leurs proches (Laroche, 2003 : 218-219). La plus faible propension de ces hommes à se confier à des proches ou à des membres de leur entourage, à signaler leur situation aux services policiers ou à recourir aux services d'aide, dans les rares cas où il s'en trouve, peut constituer un facteur additionnel de vulnérabilité et contribuer, si la violence subie est récurrente, à augmenter le risque de recours à la violence physique envers la partenaire (Straus et Gelles, 1990 : 501; Kwong et autres, 1999 : 157).

Typologie de Johnson : violence situationnelle et terrorisme conjugal

Une typologie proposée par Michael P. Johnson (1995) cherche à concilier les contradictions apparentes entre les résultats sur la prévalence de la violence conjugale obtenus au moyen d'enquêtes menées auprès d'échantillons représentatifs en utilisant les CTS conçues par Murray A. Straus, et ceux qui ont été observés auprès de groupes cliniques, recrutés par exemple dans des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (Johnson, 1999 : [3]). La version la plus simple

de cette typologie distingue deux catégories de situations de violence conjugale, soit la violence situationnelle et le terrorisme conjugal (Johnson, 1995 : 284-285; Johnson, 1999 : [3]; Johnson et Leone, 2003 : [3]; Johnson et Ferraro, 2000 : 949).

Selon Johnson, la violence situationnelle survient lors de conflits ou de différends ponctuels entre conjoints. Ce type de violence risque peu de prendre la forme de la violence grave, de mener à une escalade de la violence et de causer des blessures; il a de grandes chances d'être mutuel entre conjoints (Johnson, 1999 : [5]). Quant au terrorisme conjugal, il dénote la volonté ou la compulsion de l'agresseur d'exercer un contrôle général sur le partenaire et le recours à la violence physique ne constitue qu'un élément parmi d'autres dans une panoplie de comportements inscrits dans un pattern général de contrôle (Johnson, 1999 : [4]). La marque distinctive du terrorisme conjugal est l'existence d'un pattern de comportements violents ainsi que non violents qui traduisent une volonté générale d'exercer le contrôle du partenaire (Johnson et Ferraro, 2000 : 949). Dans ce cas, la violence physique a tendance à devenir récurrente, à s'accompagner d'une escalade au fil du temps et à prendre des formes graves; elle risque davantage d'entraîner des blessures ou des séquelles physiques. Pour ces raisons, il y a de plus grandes chances que de telles situations soient portées à l'attention de tiers (Johnson, 1999 : [5]).

Prévalence de la violence conjugale selon la typologie de Johnson

Johnson et Leone (2003) ont présenté des résultats relatifs à ces deux types de situations de violence conjugale provenant des données d'une enquête américaine menée en 1995-1996 sous la direction de Tjaden et Thoennes (1998 : 14), au moyen d'un échantillon représentatif constitué de 8 005 hommes et de 8 000 femmes, âgés de 18 ans et plus, soit le National Violence Against Women Survey (NVAWS). L'analyse de Johnson et Leone vise à vérifier, auprès du sous-échantillon des 4 967 femmes mariées de cette enquête, si les effets et les conséquences de la violence conjugale sont différents, selon qu'il s'agit de violence situationnelle ou de terrorisme conjugal.

Pour déterminer l'existence d'un pattern général de contrôle, Johnson a recours à sept énoncés³ ayant trait à des comportements contrôlants exercés par le conjoint de la répondante. Johnson crée un indice de variété (*variety score*) ou d'intensité du contrôle non violent, constitué

du nombre d'énoncés auxquels a souscrit chacune des répondantes. Une analyse de groupement (*cluster analysis*) permet à Johnson de déterminer qu'on se trouve en présence d'une situation de faible contrôle lorsque, sur un maximum possible de sept énoncés, la répondante a souscrit à deux énoncés et moins (soit 96 % de l'échantillon), et d'une situation de contrôle élevé si elle a souscrit à trois énoncés et plus (soit 4 % de l'échantillon). Le point de démarcation entre l'indice de faible contrôle et celui de contrôle élevé se situe à deux écarts types au-dessus du nombre moyen obtenu pour l'indice de variété du contrôle chez l'ensemble des répondantes ayant un conjoint actuel (Johnson et Leone, 2003 : 10).

Une situation de violence physique assortie d'un indice de variété du contrôle considéré comme « faible » est définie comme « violence situationnelle », tandis qu'en présence d'un indice de contrôle « élevé », elle est définie comme « terrorisme conjugal ». Johnson constate alors que 35 % des cas de violence conjugale de la part du conjoint actuel, rapportés par les femmes dans l'échantillon qu'il utilise, peuvent être classés dans la catégorie de terrorisme conjugal et 65 %, dans celle de violence situationnelle. Il évoque comme explication possible d'une proportion aussi grande de situations de terrorisme conjugal que le NVAWS peut être considéré comme une enquête portant sur la victimisation criminelle, ainsi que Straus l'avait déjà suggéré (Johnson et Leone, 2003 : 10; Straus, 1999 : 26-27).

Les données de l'ESG de 1999 comportent aussi une échelle des conduites contrôlantes comptant également sept énoncés (figure 2). En utilisant le même point de

Figure 2 Liste des énoncés de contrôle non violent employés pour décrire le conjoint actuel ou un ex-conjoint, Enquête sociale générale 1999, sections C et E

1. Il (elle) essaie de limiter les contacts que vous entretenez avec votre famille ou vos amis.
2. Il (elle) vous rabaisse et vous dit des mots blessants.
3. Il (elle) est jaloux(se) et ne veut pas que vous parliez à d'autres hommes/femmes.
4. Il lui arrive de blesser ou de menacer de blesser un de vos proches.
5. Il (elle) exige de savoir avec qui et où vous êtes à tout moment.
6. Il lui arrive d'endommager ou de détruire de vos biens ou de votre propriété.
7. Il (elle) vous empêche de connaître votre revenu familial, ou d'y avoir accès, même si vous le demandez.

Source : Statistique Canada (2000) : 26-27 et 31-33.

3. L'introduction et les énoncés des diverses questions sont élaborés dans les termes suivants : « I would like to read to you some statements that some women have used to describe their husband/partner. Thinking about your current husband/partner would you say he/she : (E3) Is jealous or possessive? (E5) Tries to limit your contact with family and friends? (E6) Insists on knowing who you are with at all times? (E7) Calls you names or puts you down in front of others? (E8) Makes you feel inadequate? (E10) Shouts or swears at you? (E12) Prevents you from knowing about or having access to the family income even when you ask? » (Johnson et Leone, 2003 : 9; Patricia Tjaden et Nancy Thoennes, 1999, [61-62]). L'EVEF de 1993 (cinq énoncés) et l'Enquête sociale générale de 1999 (sept énoncés) contenaient une introduction similaire et des énoncés correspondant aux items E3, E5, E6, E7 et E12 du questionnaire employé par Tjaden et Thoennes en 1995-1996.

démarcation que Johnson et Leone, il est possible de déterminer dans quelle catégorie de la typologie de Johnson se classent les victimes de violence conjugale au Canada.

Les résultats (tableau 4) laissent voir que la majorité des cas de violence conjugale rapportés par les victimes du conjoint actuel relèvent de la violence dite situationnelle, tant chez les hommes (81 %) que chez les femmes (74 %). Par contre, chez les victimes d'un ex-conjoint, il semble que la violence physique soit survenue dans un contexte de terrorisme conjugal dans la majorité des cas, tant chez les hommes (67 %) que chez les femmes (79 %). La proportion des cas de violence grave survenus dans un contexte de terrorisme conjugal parmi les victimes d'un ex-conjoint est plus ou moins semblable chez les hommes (53 %) et chez les femmes (57 %); cependant, le nombre des femmes qui rapportent ce type de violence dans un tel contexte s'avère nettement plus considérable, soit 249 400 femmes comparativement à 138 000 hommes.

Dans l'ensemble, la majorité des hommes victimes de leur conjointe ou d'une ex-conjointe rapportent avoir subi de la violence grave (59 %), mais la violence situationnelle est le contexte le plus fréquent (57 %). La majorité des femmes victimes de leur conjoint ou d'un ex-conjoint rapportent également avoir subi de la violence grave (55 %); cependant, le terrorisme conjugal constitue le contexte prépondérant (61 %). Ces résultats laissent entrevoir la possibilité que, même si l'on peut trouver tous les types de conjoints violents chez les hommes et chez les femmes, l'importance relative des divers types d'agresseurs peut différer de manière sensible chez les hommes et chez les femmes.

Contexte de la violence conjugale selon la typologie de Johnson

Des analyses récentes ont établi que l'indice d'intensité ou de variété (*variety score*) constitue une mesure plus adéquate (Moffitt et autres, 2001 : 55-56; Ehrensaft et

Tableau 4

Type des conduites contrôlantes rapportées, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint¹ selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Canada, 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Type des conduites contrôlantes					
	Violence situationnelle			Terrorisme conjugal		
	n			%		
Victime du conjoint actuel						
Homme	237 900	55 900	293 700	81	19	100
Violence mineure	133 900	19 800	153 700	46	7	52
Violence grave	104 000	36 100	140 000	35	12	48
Femme	188 900	66 600	255 500	74	26	100
Violence mineure	147 200	24 100	171 300	58	9	67
Violence grave	41 700	42 500	84 200	16	17	33
Victime d'un ex-conjoint						
Homme	86 600	172 600	259 200	33	67	100
Violence mineure	36 900	34 600	71 500	14	13	28
Violence grave	49 700	138 000	187 600	19	53	72
Femme	90 900	346 500	437 400	21	79	100
Violence mineure	45 000	97 100	142 100	10	22	32
Violence grave	45 900	249 400	295 300	10	57	68
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint						
Homme	311 700	231 300	542 900	57	43	100
Violence mineure	165 100	53 400	218 500	30	10	40
Violence grave	144 200	174 900	319 000	27	32	59
Femme	270 300	415 600	685 900	39	61	100
Violence mineure	187 000	121 600	308 700	27	18	45
Violence grave	82 400	292 500	375 000	12	43	55

1. Les données de ce tableau proviennent de la victime qui fournit des renseignements sur son conjoint ou un ex-conjoint, c'est-à-dire son agresseur.

2. Au Canada, chez les hommes victimes de violence de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe au cours des cinq années précédant l'enquête, on peut estimer à environ 5 400 le nombre de ceux dont la réponse a été classée « Non déclaré – cheminement incertain »; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 environ. Ces cas doivent être ajoutés aux estimations des personnes victimes de violence mineure ou de violence grave pour égaliser le nombre total des victimes.

3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

autres, 2004 : 262) de la violence conjugale ou des conduites contrôlantes que la simple prévalence qui établit si le répondant a souscrit ou non à au moins un des énoncés qu'on lui a soumis. Un indice d'intensité ou de variété représente le nombre total d'énoncés de l'échelle de violence physique (CTS₁₀) ou de l'échelle des conduites contrôlantes auxquels le répondant a souscrit. Plus un tel indice est élevé, plus la situation de violence et de contrôle subie par la victime risque de prendre un caractère ravageur et oppressant.

Le tableau 5 présente, pour ce qui est de l'ensemble des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, l'indice de variété moyen de la violence physique et des conduites contrôlantes qu'elles ont subies, selon le type de situations de violence et le degré de gravité de la violence. Chez les hommes et chez les femmes, les victimes de violence conjugale ont souscrit à un nombre moyen nettement plus grand d'énoncés de violence physique (sur un maximum possible de 10) dans les

situations de terrorisme conjugal, soit 4,2 et 4,5 respectivement, que dans les situations de violence situationnelle, soit 2,4 et 2,3. La violence grave se caractérise par un nombre moyen d'énoncés plus élevé (4,3 et 5,3), chez les hommes et les femmes, que la violence mineure (1,5 et 1,7). Les victimes de violence situationnelle mineure ont souscrit à un nombre plus faible d'énoncés (1,4 et 1,6) que les victimes de violence physique grave survenue dans un contexte de terrorisme conjugal (4,9 et 5,6).

Le même tableau montre des résultats analogues en ce qui concerne la variété des conduites contrôlantes rapportées par les victimes. Sur un maximum possible de 7 énoncés, les victimes de violence situationnelle mineure ont souscrit en moyenne à 0,7 énoncé tant chez les hommes que chez les femmes, comparativement à 4,3 et à 5,1 énoncés respectivement, chez les victimes de terrorisme conjugal grave.

Tableau 5

Nombre moyen des énoncés de violence physique et des énoncés de conduite contrôlante chez les victimes du conjoint ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le type de situations de violence (violence situationnelle ou terrorisme conjugal), selon le sexe de la victime, Canada, 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Type des situations de violence conjugale					
	Énoncés de violence physique des CTS ₁₀			Énoncés de conduite contrôlante		
	Violence situationnelle	Terrorisme conjugal	Total	Violence situationnelle	Terrorisme conjugal	Total
	n					
Homme	2,4	4,2	3,2	0,9	4,1	2,2
Violence mineure	1,4	1,8	1,5	0,7	3,6	1,4
Violence grave	3,5	4,9	4,3	1,1	4,3	2,8
Femme	2,3	4,5	3,6	0,8	4,9	3,3
Violence mineure	1,6	1,8	1,7	0,7	4,3	2,1
Violence grave	4,0	5,6	5,3	1,1	5,1	4,2

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Typologie de Johnson et conséquences de la violence conjugale des conjoints et ex-conjoints

Afin d'établir si la typologie de Johnson permet de déterminer des catégories différentes de victimes, il importe de vérifier si les divers types de situations de violence conjugale se distinguent quant aux conséquences physiques et cliniques qu'ils sont susceptibles d'entraîner.

Le tableau 6 présente la proportion du total des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint par rapport à diverses catégories de conséquences physiques ou cliniques de la violence conjugale, selon le type de situations de violence et selon le degré de gravité de la violence.

La majorité des victimes de violence conjugale qui font état de conséquences physiques ou cliniques paraissent avoir été aux prises avec une situation de terrorisme conjugal associée à la violence grave (cellules encadrées dans le tableau 6), tant chez les hommes que chez les femmes. Tel est le cas des victimes qui ont subi des blessures physiques (65 % et 67 % respectivement), de celles qui ont reçu des soins dans un hôpital ou des soins ou le suivi d'un médecin ou d'une infirmière (73 % et 72 %), de celles dont la situation a été signalée à la police (64 % et 60 %), de celles qui ont reçu de l'aide dans un centre d'aide ou d'hébergement (57 % et 69 %), ou de celles qui ont craint pour leur vie (79 % et 72 %).

Tableau 6

Proportion¹ des cas de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon certaines catégories de la typologie de Johnson, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Catégorie de victime	Violence situationnelle		Terrorisme conjugal		Dénominateur
	Mineure	Grave	Mineur	Grave	
	%				n
Homme					
Total des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint	30	27	10	32	542 900
Victime avec blessures	—	21	—	65	71 900
Victime a reçu des soins à l'hôpital ou des soins ou le suivi d'un médecin ou d'une infirmière	—	—	—	73	14 800
Situation de la victime signalée à la police	—	19	—	64	81 700
Victime a reçu de l'aide dans un centre d'aide ou d'hébergement	—	—	—	57	12 200
Victime a consulté psychologue ou autre consultant	—	29	—	48	81 600
Victime a interrompu ses activités quotidiennes	—	—	—	62	53 200
Victime a eu peur pour sa vie	—	—	—	79	41 000
Situation de violence conjugale clinique I ²	—	22	—	60	125 200
Situation de violence conjugale clinique II ³	12	25	9	52	194 600
Victime rapporte plus de 10 événements ou NSP/ND	—	—	—	66	91 000
Victime rapporte de 4 à 10 événements	12	37	10	42	125 300
Victime rapporte deux ou trois événements	20	37	8	34	102 100
Victime rapporte un seul événement	54	23	10	13	224 600
Victime âgée de 35 ans et plus	31	24	11	33	293 400
Victime âgée de 25 à 34 ans	31	31	6	31	192 600
Victime âgée de moins de 25 ans	27	26	—	34	57 000
Femme					
Total des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint	27	12	18	43	685 900
Victime avec blessures	10	15	9	67	277 600
Victime a reçu des soins à l'hôpital ou des soins ou le suivi d'un médecin ou d'une infirmière	—	12	—	72	104 100
Situation de la victime signalée à la police	14	14	11	60	254 500
Victime a reçu de l'aide dans un centre d'aide ou un centre d'hébergement pour femmes violentées	11	—	—	69	100 900
Victime a consulté psychologue ou autre consultant	15	9	19	56	260 100
Victime a interrompu ses activités quotidiennes	8	9	14	69	219 700
Victime a eu peur pour sa vie	6	9	13	72	258 700
Situation de violence conjugale clinique I ²	15	14	11	59	402 700
Situation de violence conjugale clinique II ³	18	13	16	53	507 200
Victime rapporte plus de 10 événements ou NSP/ND	7	8	11	73	195 000
Victime rapporte de 4 à 10 événements	—	15	19	59	136 900
Victime rapporte deux ou trois événements	31	15	26	28	130 500
Victime rapporte un seul événement	55	11	19	15	223 600
Victime âgée de 35 ans et plus	26	12	17	44	347 300
Victime âgée de 25 à 34 ans	28	12	17	43	246 400
Victime âgée de moins de 25 ans	29	12	22	37	92 200

1. Le tiret indique que la taille réduite de l'échantillon ne permet pas une estimation valide.

2. Situation de violence conjugale clinique I : La victime a subi des blessures; ou elle a reçu des soins dans un hôpital; ou elle a eu des soins ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière; ou sa situation a été signalée aux services policiers; ou elle a obtenu de l'aide d'un centre d'aide pour hommes, d'un centre d'aide pour femmes ou d'un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence.

3. Situation de violence conjugale clinique II : Définition de violence conjugale clinique I; ou la victime a contacté un centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique; ou elle a contacté un centre de services communautaires ou centre familial; ou elle en a parlé à un médecin ou une infirmière; ou elle en a parlé à un(e) avocat(e); ou elle a eu recours à un consultant ou psychologue. Il s'agit d'une classification descriptive inspirée d'Ehrensaft et autres (2004 : 262).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Cependant, si les proportions du total des victimes masculines et féminines ayant connu des conséquences physiques qui ont subi une situation de terrorisme conjugal grave sont comparables, il faut souligner que le nombre des victimes féminines qui font état de telles conséquences est nettement plus élevé dans chaque cas.

La majorité des victimes de situations de « violence conjugale clinique I⁴ » (Ehrensaft et autres, 2004 : 262; Moffitt et autres, 2001 : 60) se classent dans la catégorie des victimes de terrorisme conjugal grave, soit 60 % et 59 %, respectivement chez les hommes et chez les femmes. C'est encore le cas de la « violence conjugale clinique II⁵ », soit 52 % et 53 %, qui comporte une définition élargie de cette classification descriptive (Ehrensaft et autres, 2004 : 262) et qui inclut les victimes ayant fait appel à un consultant ou un psychologue, ou à un avocat, ou qui ont parlé de leur situation avec un médecin ou une infirmière ou qui ont contacté un centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique. Ces résultats concordent avec ceux d'Ehrensaft et autres (2004 : 263, tableau 2) qui montrent que la « violence conjugale clinique » est associée à un niveau plus élevé des conduites contrôlantes, après l'emploi d'une échelle de mesure des conduites contrôlantes (*controlling abuse scale*) auprès du panel de Dunedin, afin d'obtenir de l'information de nature contextuelle sur la violence conjugale (Ehrensaft, 2004 : 262).

Par ailleurs, les types de situations de violence paraissent associés à la fréquence des événements de violence conjugale. Si la victime rapporte plus de 10 événements, 66 % des hommes et 73 % des femmes se classent dans la catégorie « terrorisme conjugal grave ». Inversement, si la victime rapporte un seul événement, 54 % des hommes et 55 % des femmes se classent dans la catégorie « violence situationnelle mineure ». Par contre, l'âge de la victime ne laisse pas voir d'association marquée avec le fait de subir un type ou un autre de situations de violence.

Le tableau 7 présente les taux pour 1 000 de la même liste de conséquences physiques ou cliniques de la violence conjugale, selon les catégories de la typologie de Johnson. Chez les hommes comme chez les femmes, les taux de prévalence des divers types de situations de violence conjugale varient considérablement selon l'âge de la victime; ces taux diminuent de façon marquée avec l'âge des victimes dans tous les types de situations de violence. Le taux de victimisation des personnes aux prises avec une situation de terrorisme conjugal grave augmente avec le nombre des événements rapportés par les victimes; inversement, le taux de violence situationnelle mineure devient nettement plus important lorsque la victime ne rapporte qu'un seul événement de violence conjugale.

Le taux de prévalence des femmes ayant subi des conséquences physiques ou cliniques dans une situation de terrorisme conjugal grave est nettement plus élevé que chez les hommes. Tel est le cas des victimes qui ont subi des blessures physiques (19 ‰ chez les femmes comparé à 5 ‰ chez les hommes), de celles qui ont reçu des soins dans un hôpital ou des soins ou le suivi d'un médecin ou d'une infirmière (8 ‰ comparé à 1 ‰), de celles dont la situation a été signalée à la police (16 ‰ comparé à 6 ‰), de celles qui ont reçu de l'aide dans un centre d'aide ou d'hébergement (7 ‰ comparé à 1 ‰), ou de celles qui ont craint pour leur vie (19 ‰ comparé à 4 ‰).

4. Situation de violence conjugale clinique I : La victime a subi des blessures; ou elle a reçu des soins dans un hôpital; ou elle a eu des soins ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière; ou sa situation a été signalée aux services policiers; ou elle a obtenu de l'aide d'un centre d'aide pour hommes, d'un centre d'aide pour femmes ou d'un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence.

5. Situation de violence conjugale clinique II : Définition de violence conjugale clinique I; ou la victime a contacté un centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique; ou elle a contacté un centre de services communautaires ou un centre familial; ou elle en a parlé à un médecin ou une infirmière; ou elle en a parlé à un(e) avocat(e); ou elle a eu recours à un consultant ou psychologue.

Tableau 7

Prévalence (taux pour 1 000) des cas de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon certaines catégories de la typologie de Johnson, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Catégorie de victime	Violence situationnelle		Terrorisme conjugal		Total
	Mineure	Grave	Mineur	Grave	
	‰				
Homme					
Total des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint	19	16	6	20	61
Victime avec blessures	—	2	—	5	8
Victime a reçu des soins à l'hôpital ou des soins ou le suivi d'un médecin ou d'une infirmière	—	—	—	—	2
Situation de la victime signalée à la police	—	2	—	6	9
Victime a reçu de l'aide dans un centre d'aide ou d'hébergement	—	—	—	—	1
Victime a consulté psychologue ou autre consultant	—	3	—	4	9
Victime a interrompu ses activités quotidiennes	—	—	—	4	6
Victime a eu peur pour sa vie	—	—	—	4	5
Situation de violence conjugale clinique I ¹	—	3	—	8	14
Situation de violence conjugale clinique II ²	3	6	2	11	22
Victime rapporte plus de 10 événements ou NSP/ND	—	—	—	7	10
Victime rapporte de 4 à 10 événements	2	5	1	6	14
Victime rapporte deux ou trois événements	2	4	—	4	11
Victime rapporte un seul événement	14	4	3	3	25
Victime âgée de 35 ans et plus	13	10	5	14	42
Victime âgée de 25 à 34 ans	38	38	8	39	125
Victime âgée de moins de 25 ans	56	53	—	70	205
Femme					
Total des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint	19	8	12	30	70
Victime avec blessures	3	4	2	19	28
Victime a reçu des soins à l'hôpital ou des soins ou le suivi d'un médecin ou d'une infirmière	—	1	—	8	11
Situation de la victime signalée à la police	4	4	3	16	26
Victime a reçu de l'aide dans un centre d'aide ou d'hébergement	—	—	—	7	10
Victime a consulté psychologue ou autre consultant	4	2	5	15	26
Victime a interrompu ses activités quotidiennes	2	2	3	15	22
Victime a eu peur pour sa vie	1	2	3	19	26
Situation de violence conjugale clinique I ¹	6	6	5	24	41
Situation de violence conjugale clinique II ²	9	7	8	27	52
Victime rapporte plus de 10 événements ou NSP/ND	1	2	2	14	20
Victime rapporte de 4 à 10 événements	—	2	3	8	14
Victime rapporte deux ou trois événements	4	2	3	4	13
Victime rapporte un seul événement	13	3	4	3	23
Victime âgée de 35 ans et plus	12	6	8	20	46
Victime âgée de 25 à 34 ans	39	16	24	59	137
Victime âgée de moins de 25 ans	64	27	49	82	223
Personnes avec conjoint actuel ou ex-conjoint (dénominateur)	Homme	Femme
Personnes de 35 ans et plus avec conjoint actuel ou ex-conjoint (dénominateur)	7 065 300	7 608 700
Personnes de 25 à 34 ans avec conjoint actuel ou ex-conjoint (dénominateur)	1 539 200	1 797 500
Personnes de 15 à 24 ans avec conjoint actuel ou ex-conjoint (dénominateur)	277 800	413 800

1. Le tiret indique que la taille réduite de l'échantillon ne permet pas une estimation valide.

2. Situation de violence conjugale clinique I : La victime a subi des blessures; ou elle a reçu des soins dans un hôpital; ou elle a eu des soins ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière; ou sa situation a été signalée aux services policiers; ou elle a obtenu de l'aide d'un centre d'aide pour hommes, d'un centre d'aide pour femmes ou d'un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence.

3. Situation de violence conjugale clinique II : Définition de violence conjugale clinique I; ou la victime a contacté un centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique; ou elle a contacté un centre de services communautaires ou centre familial; ou elle en a parlé à un médecin ou une infirmière; ou elle en a parlé à un(e) avocat(e); ou elle a eu recours à un consultant ou psychologue. Il s'agit d'une classification descriptive inspirée d'Ehrensaft et autres (2004 : 262).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Tableau 8
Proportion des cas de violence conjugale de la part d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon certaines catégories de la typologie de Johnson, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Catégorie de victime	Violence situationnelle		Terrorisme conjugal		Dénominateur n
	Mineure	Grave	Mineur	Grave	
	%				
Homme					
Total des victimes d'un ex-conjoint	14	19	13	53	259 200
Victime avec blessures	—	—	—	77	53 900
Victime a reçu des soins à l'hôpital ou des soins ou suivi d'un médecin ou d'une infirmière	—	—	—	84	12 800
Situation de la victime signalée à la police	—	—	—	76	65 000
Victime a reçu de l'aide dans un centre d'aide ou d'hébergement	—	—	—	52	11 100
Victime a consulté psychologue ou autre consultant	—	—	—	62	52 300
Victime a interrompu ses activités quotidiennes	—	—	—	80	39 900
Victime a eu peur pour sa vie	—	—	—	83	34 000
Situation de violence conjugale clinique I ¹	—	14	—	73	93 200
Situation de violence conjugale clinique II ²	10	14	11	64	132 200
Victime rapporte plus de 10 événements ou NSP/ND	—	—	—	81	57 200
Victime rapporte de 4 à 10 événements	—	20	—	61	60 000
Victime rapporte deux ou trois événements	—	28	—	48	55 600
Victime rapporte un seul événement	24	22	20	34	75 700
Victime âgée de 35 ans et plus	16	17	17	50	138 500
Victime âgée de 25 à 34 ans	13	21	—	57	88 400
Victime âgée de moins de 25 ans	—	—	—	57	32 300
Femme					
Total des victimes d'un ex-conjoint	10	10	22	57	437 400
Victime avec blessures	—	10	9	77	212 900
Victime a reçu des soins à l'hôpital ou des soins ou suivi d'un médecin ou d'une infirmière	—	—	—	84	79 600
Situation de la victime signalée à la police	7	10	12	71	191 000
Victime a reçu de l'aide dans un centre d'aide ou d'hébergement	—	—	—	77	75 100
Victime a consulté psychologue ou autre consultant	9	7	22	63	188 400
Victime a interrompu ses activités quotidiennes	—	7	14	74	173 400
Victime a eu peur pour sa vie	—	6	15	77	207 800
Situation de violence conjugale clinique I ¹	6	10	13	70	292 000
Situation de violence conjugale clinique II ²	7	11	18	63	358 100
Victime rapporte plus de 10 événements ou NSP/ND	—	—	11	84	148 700
Victime rapporte de 4 à 10 événements	—	13	18	66	101 900
Victime rapporte deux ou trois événements	15	15	33	38	82 600
Victime rapporte un seul événement	27	13	35	26	104 300
Victime âgée de 35 ans et plus	10	11	19	60	211 700
Victime âgée de 25 à 34 ans	11	10	23	57	160 000
Victime âgée de moins de 25 ans	—	—	31	49	65 600

1. Situation de violence conjugale clinique I : La victime a subi des blessures; ou elle a reçu des soins dans un hôpital; ou elle a eu des soins ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière; ou sa situation a été signalée aux services policiers; ou elle a obtenu de l'aide d'une centre d'aide pour hommes, d'un centre d'aide pour femmes ou d'un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence.

2. Situation de violence conjugale clinique II : Définition de violence conjugale clinique I; ou la victime a contacté un centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique; ou elle a contacté un centre de services communautaires ou centre familial; ou elle en a parlé à un médecin ou une infirmière; ou elle en a parlé à un(e) avocat(e); ou elle a eu recours à un consultant ou psychologue.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Typologie de Johnson et conséquences de la violence conjugale des ex-conjoints

Parmi les victimes d'un ex-conjoint, une forte majorité des victimes de violence conjugale qui font état de conséquences physiques ou cliniques paraissent avoir été aux prises avec une situation de terrorisme conjugal conjuguée à de la violence grave (cellules encadrées dans le tableau 8), tant chez les hommes que chez les femmes.

Cette proportion atteint 77 % chez les hommes de même que chez les femmes victimes de blessures physiques, et 84 % chez les hommes et les femmes qui ont reçu des soins dans un hôpital ou des soins ou le suivi d'un médecin ou d'une infirmière. La proportion est de 76 % des victimes de sexe masculin dont la situation a été signalée à la police, comparativement à 71 % chez les victimes de sexe féminin; elle atteint 80 % et 74 % respectivement chez les victimes qui ont interrompu leurs activités quotidiennes, et 83 % et 77 % chez celles qui ont craint pour leur vie.

Dans ce cas également, il faut noter que le nombre des victimes féminines qui font état de telles conséquences est nettement plus élevé dans chaque cas, même si les proportions du total des victimes masculines et féminines ayant connu des conséquences physiques ou cliniques et qui ont subi une situation de terrorisme conjugal grave sont semblables.

Par ailleurs, chez les victimes d'un ex-conjoint, le taux de prévalence des femmes ayant subi des conséquences physiques ou cliniques dans une situation de terrorisme conjugal grave demeure nettement plus important que celui que l'on observe chez les hommes (tableau 9).

C'est le cas des victimes qui ont subi des blessures physiques (41 ‰ comparé à 15 ‰), de celles qui ont reçu des soins dans un hôpital ou des soins ou le suivi d'un médecin ou d'une infirmière (16 ‰ comparé à 4 ‰), de celles dont la situation a été signalée à la police (33 ‰ comparé à 18 ‰), de celles qui ont reçu de l'aide dans un centre d'aide ou d'hébergement (14 ‰ comparé à 2 ‰), ou de celles qui ont craint pour leur vie (39 ‰ comparé à 10 ‰). On peut aussi noter que, chez les victimes d'un ex-conjoint, les écarts entre les taux observés relativement à diverses catégories de conséquences physiques dans le cas de terrorisme conjugal grave et les taux observés dans le cas de violence situationnelle mineure sont nettement plus importants que chez l'ensemble des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint.

Il faut souligner la forte concentration des cas de terrorisme conjugal chez les victimes d'un ex-conjoint. En effet, les cas de terrorisme conjugal grave chez les ex-conjoints comptent pour 79 % du total des cas de terrorisme conjugal grave subis par les hommes de la part de leur conjointe ou d'une ex-conjointe; chez les femmes, cette proportion s'élève à 85 %. Ces proportions sont respectivement de 65 % et de 80 % dans le cas du terrorisme conjugal avec violence mineure. À l'opposé, les cas de violence situationnelle mineure chez les victimes d'un ex-conjoint constituent 22 % du total des cas de violence situationnelle mineure rapportés par les hommes de la part de leur conjointe ou d'une ex-conjointe, comparativement à 24 % dans le cas des femmes. Ces proportions sont respectivement de 34 % et de 56 % dans le cas de la violence situationnelle avec violence grave.

Tableau 9

Prévalence (taux pour 1 000) des cas de violence conjugale de la part d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon certaines catégories de la typologie de Johnson, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Catégorie de victime	Violence situationnelle		Terrorisme conjugal		Total
	Mineure	Grave	Mineur	Grave	
	‰				
Homme					
Total des victimes d'un ex-conjoint	13	18	13	50	94
Victime avec blessures	—	—	—	15	19
Victime a reçu des soins à l'hôpital ou des soins ou suivi d'un médecin ou d'une infirmière	—	—	—	4	5
Situation de la victime signalée à la police	—	—	—	18	24
Victime a reçu de l'aide dans un centre d'aide ou d'hébergement	—	—	—	—	4
Victime a consulté psychologue ou autre consultant	—	—	—	12	19
Victime a interrompu ses activités quotidiennes	—	—	—	12	14
Victime a eu peur pour sa vie	—	—	—	10	12
Situation de violence conjugale clinique I ¹	—	5	—	25	34
Situation de violence conjugale clinique II ²	5	7	5	31	48
Victime rapporte plus de 10 événements ou NSP/ND	—	—	—	17	21
Victime rapporte de 4 à 10 événements	—	4	—	13	22
Victime rapporte deux ou trois événements	—	6	—	10	20
Victime rapporte un seul événement	7	6	5	9	27
Victime âgée de 35 ans et plus	10	11	11	31	63
Victime âgée de 25 à 34 ans	26	41	—	109	191
Victime âgée de moins de 25 ans	—	—	—	171	300
Femme					
Total des victimes d'un ex-conjoint	11	11	24	62	108
Victime avec blessures	—	6	5	41	53
Victime a reçu des soins à l'hôpital ou des soins ou suivi d'un médecin ou d'une infirmière	—	—	—	16	20
Situation de la victime signalée à la police	3	5	6	33	47
Victime a reçu de l'aide dans un centre d'aide ou d'hébergement	—	—	—	14	19
Victime a consulté psychologue ou autre consultant	4	3	10	29	47
Victime a interrompu ses activités quotidiennes	—	3	6	32	43
Victime a eu peur pour sa vie	—	3	8	39	52
Situation de violence conjugale clinique I ¹	4	8	10	51	72
Situation de violence conjugale clinique II ²	7	10	16	56	89
Victime rapporte plus de 10 événements ou NSP/ND	—	—	4	31	37
Victime rapporte de 4 à 10 événements	—	3	4	17	25
Victime rapporte deux ou trois événements	3	3	7	8	20
Victime rapporte un seul événement	7	3	9	7	26
Victime âgée de 35 ans et plus	6	7	13	39	65
Victime âgée de 25 à 34 ans	27	25	58	144	254
Victime âgée de moins de 25 ans	—	—	119	189	389
Personnes avec ex-conjoint (dénominateur)	Homme	Femme
Personnes de 35 ans et plus avec ex-conjoint (dénominateur)	2 194 500	3 235 200
Personnes de 25 à 34 ans avec ex-conjoint (dénominateur)	461 600	630 300
Personnes de 15 à 24 ans avec ex-conjoint (dénominateur)	107 800	168 800

1. Situation de violence conjugale clinique I : La victime a subi des blessures; ou elle a reçu des soins dans un hôpital; ou elle a eu des soins ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière; ou sa situation a été signalée aux services policiers; ou elle a obtenu de l'aide d'un centre d'aide pour hommes, d'un centre d'aide pour femmes ou d'un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence.

2. Situation de violence conjugale clinique II : Définition de violence conjugale clinique I; ou la victime a contacté un centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique; ou elle a contacté un centre de services communautaires ou centre familial; ou elle en a parlé à un médecin ou une infirmière; ou elle en a parlé à un(e) avocat(e); ou elle a eu recours à un consultant ou psychologue.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Discussion

En premier lieu, au moyen d'une technique relativement simple, la typologie proposée par Johnson permet de faire ressortir des situations de violence nettement distinctes parmi les victimes de violence conjugale⁶. De tels contrastes entre divers types de victimes présupposent probablement une étiologie différente de la violence (Straus, 1999 : 29) et une hétérogénéité des types de conjoints violents (Holtzworth-Munroe et Meehan, 2004 : 1370; Delsol, Margolin et John, 2003 : 635).

Selon Johnson et Ferraro (2000 : 950), l'hétérogénéité des causes de la violence relatives à divers types de situations de violence conjugale pourrait, dans le cas du terrorisme conjugal, correspondre à deux profils psychologiques distincts des agresseurs, résultant de processus différenciés de développement personnel : un premier type s'avérant largement sociopathe et violent, le second, caractérisé par une dépendance émotionnelle profonde à la relation avec un partenaire.

Plusieurs chercheurs (Ehrensaft et autres : 2004; Ehrensaft et autres : 2003; Moffitt et autres : 2001; Capaldi et Owen : 2001; Magdol et autres : 1998) ont commencé à déterminer empiriquement, grâce à des données recueillies lors d'enquêtes longitudinales, les antécédents et les processus individuels de développement susceptibles de conduire à la violence conjugale.

Par ailleurs, Johnson et Ferraro (2000) croient possible d'établir un lien entre la typologie des situations de violence conjugale de Johnson et la typologie des agresseurs proposée par Holtzworth-Munroe et autres (2000). Ainsi, la catégorie d'agresseurs *family only* pourrait correspondre principalement à la violence conjugale situationnelle. Les autres catégories d'agresseurs définies par Holtzworth-Munroe, notamment les conjoints *generally violent-antisocial* et les conjoints *dysphoric-borderline*, auraient largement recours au terrorisme conjugal (Johnson et Ferraro, 2000 : 950). D'autres chercheurs font également le même type de rapprochements entre la typologie de Johnson des situations de violence conjugale et des typologies des conjoints violents dérivées de la typologie de Holtzworth-Munroe (Holtzworth-Munroe et Meehan, 2004 : 1370; Delsol, Margolin et John, 2003 : 647).

Un test empirique de la typologie de Holtzworth-Munroe auprès d'un échantillon non représentatif recruté au moyen d'annonces indique que, en ce qui a trait à la domination de leur partenaire, le type d'agresseurs *generally violent/psychologically distressed* étaient plus contrôlants que tous les autres groupes (Delsol, Margolin et John, 2003 : 644). Ces derniers observent qu'un seul type de conjoints violents, le type *generally violent/psychologically distressed*, fait montre de niveaux élevés de contrôle psychologique et présente des traits élevés de psychopathologie ainsi que des attitudes complaisantes à l'égard de la violence envers les femmes. Les conjoints de type *generally violent/psychologically distressed* se distinguent des autres conjoints violents par leur indice élevé de comportements contrôlants, mesure incluant la jalousie et la suspicion, la surveillance des horaires de la conjointe et la restriction des activités et des contacts de celle-ci avec les autres (Delsol, Margolin et John, 2003 : 646).

Des typologies des conjoints violents s'avèrent essentielles à plusieurs égards, notamment la prévention et le dépistage plus efficace des situations de violence conjugale les plus à risques, ou pour élaborer des traitements appropriés à divers types de conjoints violents et présentant de meilleures perspectives de succès (Holtzworth-Munroe et Meehan, 2004 : 1383). Cependant, ces typologies des conjoints violents exigent des données sur les trois dimensions suivantes : la gravité et la fréquence de la violence conjugale, la généralité de la violence du conjoint violent (familiale et extrafamiliale) et la psychopathologie de l'agresseur ou les troubles de sa personnalité (Holtzworth-Munroe et Meehan, 2004 : 1371).

En comparaison, la distinction entre « violence situationnelle » et « terrorisme conjugal », à partir de la typologie des situations de violence de Johnson, exige seulement de connaître le recours aux conduites contrôlantes par le conjoint ou l'ex-conjoint de la victime. Avec des données additionnelles sur la directionnalité et l'amorce de la violence, il serait possible de distinguer les quatre types de situations de violence conjugale proposés par Johnson. Il semble plus facile de recueillir ce genre de données dans une enquête comme l'EGS de 1999 sur la victimisation que de collecter des données sur la psychopathologie des conjoints et des ex-conjoints et la généralité de leur recours à la violence.

6. Statistique Canada n'a pas établi les propriétés métriques de l'échelle des conduites contrôlantes employée dans l'EGS de 1999 (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 63). Les énoncés employés dans cette échelle des conduites contrôlantes de Statistique Canada ressemblent de près aux items d'une échelle proposée par Tolman en 1989 dans le Psychological Maltreatment of Women Survey (Johnson et Leone, 2003 : [9]). Il se peut que cette échelle soit moins adéquate pour mesurer les conduites contrôlantes auxquelles se trouvent confrontés les hommes, comme pourraient l'indiquer des coefficients de fidélité alpha de Cronbach moins élevés chez les hommes que chez les femmes, notamment chez les répondants avec un conjoint actuel, pour lesquels ces coefficients sont respectivement de 0,56 et de 0,70 (Laroche, 2003 : annexe, p. 225). La proportion élevée des hommes victimes de violence situationnelle grave de la part de leur conjointe actuelle (35 %), comparativement à la proportion observée chez les femmes (16 %), pourrait résulter d'une évaluation inadéquate des conduites contrôlantes subies par les hommes et une partie de ces cas de violence grave pourraient peut-être faire l'objet d'une reclassification dans la catégorie « terrorisme conjugal grave ». Il y aurait lieu de mieux établir les propriétés métriques de cette échelle.

En second lieu, les données de l'ESG ne semblent pas corroborer l'hypothèse de Johnson selon laquelle le terrorisme conjugal serait le fait quasi exclusif des agresseurs de sexe masculin (Johnson, 1999 : [9]). De plus, les données de l'ESG ne soutiennent pas la proposition de Johnson qui veut que les enquêtes populationnelles souffriraient d'un biais d'échantillonnage résultant d'un taux élevé de non-réponse, ce qui aurait pour effet d'exclure la majorité des victimes de terrorisme conjugal, qu'on ne pourrait dès lors détecter de manière valide qu'au sein des populations cliniques (Johnson, 1999 : [5]).

Comme le soulignent Ehrensaft et autres (2004 : 258-259), une telle supposition va à l'encontre de la méthodologie de la recherche épidémiologique, car elle laisse entendre que des cas réels d'un phénomène cliniquement significatifs ne peuvent être détectés au moyen de recherches épidémiologiques bien conçues et réalisées au moyen d'échantillons représentatifs de grande taille. Les données de l'ESG permettent-elles non seulement de repérer un nombre très important de cas de terrorisme conjugal, mais aussi d'estimer de manière assez juste diverses populations cliniques, telles que le nombre de cas signalés à la police ou le nombre de femmes ayant eu recours à des centres d'hébergement en 1999 (Laroche, 2003 : 187-189, 215).

L'ESG de 1999 montre qu'il faut disposer d'un échantillon de très grande taille pour être en mesure d'établir la prévalence annuelle des cas de violence conjugale que l'on retrouve typiquement dans les centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. On peut estimer que 32 100 des 218 200 femmes victimes de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête ont obtenu de l'aide d'un centre de femmes ou d'hébergement en 1999 au Canada, soit un taux d'un peu plus de 3 %. Environ 59 % (18 900) de ces femmes hébergées ont subi du terrorisme conjugal grave au cours des 12 mois précédant l'enquête, soit un taux de moins de 2 femmes sur 1 000.

Compte tenu de ces résultats, il n'est pas surprenant que le NFVS de 1985 mené par Straus aux États-Unis, avec un échantillon quatre fois moins important que l'ESG de 1999, n'ait pu réussir à détecter un grand nombre de cas de violence typiques de la clientèle des centres d'aide pour femmes victimes de violence (Johnson, 1995 : 289-290).

En dernier lieu, l'un des aspects étonnants de l'ESG de 1999 est le fait que les taux de prévalence annuels mesurés avec les CTS₁₀ sont inférieurs à ceux que l'on a

observés dans un grand nombre d'enquêtes ayant eu recours aux CTS conçues par Straus. Un tel résultat découle peut-être du fait que l'ESG constitue une enquête sur la victimisation criminelle. Straus (1999 : 19) distingue deux types d'enquêtes sur la violence conjugale, les *family studies* et les *crime studies*. Selon Straus (1999 : 18, 23), les deux catégories d'enquêtes présentent une image tout à fait différente de la prévalence de la violence conjugale, car un nombre important de victimes, même si elles considèrent la violence conjugale comme inacceptable, sont réticentes à rapporter de tels événements comme criminels. Il a été démontré que les réponses des participants à une même enquête varient de façon significative, selon que la mise en situation précédant les questions sur les incidents de violence met l'accent sur un contexte de victimisation criminelle ou sur le contexte des relations avec le partenaire (Moffitt et autres, 2001 : 61-62).

Dans le cas de l'ESG de 1999, le taux de prévalence annuelle de la violence conjugale au Canada s'établissait à 22 % chez les femmes et à 19 % chez les hommes, soit des taux de prévalence nettement plus élevés que ceux des enquêtes de victimisation criminelle menées au Canada en 1982 et en 1988, ou ceux des statistiques policières (Laroche, 2003 : 50-53). Cependant, ces taux sont également nettement inférieurs aux taux observés dans les enquêtes de Straus et Gelles (1990 : 116, 118) ou ceux que rapportent Kwong, Bartholomew et Dutton (1999 : 153-154), basés sur des enquêtes menées au moyen des CTS avec une mise en situation faisant référence à un contexte de résolution de conflit avec le partenaire.

De ce fait, il semble que la section sur la violence conjugale de l'ESG de 1999 constitue un instrument de mesure hybride. En effet, elle s'inscrit dans une enquête portant sur la victimisation criminelle, tout en utilisant les CTS dans des sections distinctes portant spécifiquement sur la violence conjugale. Le fait d'utiliser les CTS – qui énumèrent des actions et des gestes précis d'agression physique – dans les sections de l'enquête réservées spécifiquement à la violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint résulte en des taux de prévalence comparables entre les hommes et les femmes, comme c'est le cas habituellement avec les CTS, mais à des niveaux qui sont moins élevés que ceux que l'on obtient habituellement quand le contexte spécifié est celui de la résolution de conflit ou de différend entre conjoints.

Références

- BUNGE, Valerie Pottie (2000). « Violence conjugale », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2000*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 11-21.
- CAPALDI, Deborah M., et Lee D. OWEN (2001). « Physical Aggression in a Community Sample of At-Risk Young Couples. Gender Comparisons for High Frequency, Injury, and Fear », *Journal of Family Psychology*, vol. 15, n° 3, p. 425-440.
- DELSOL, Catherine, Gayla MARGOLIN et Richard S. JOHN (2003). « A Typology of Maritally Violent Men and Correlates of Violence in a Community Sample », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 65, août, p. 635-651.
- EHRENSAFT, Miriam K, Terrie E. MOFFITT et Avshalom CASPI (2004). « Clinically Abusive Relationships in an Unselected Birth Cohort. Men's and Women's Participation and Developmental Antecedents », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 113, n° 2, p. 258-271.
- EHRENSAFT, Miriam K, Patricia COHEN, Jocelyn BROWN, Elizabeth SMAILES, Henian CHEN et Jeffrey G. JOHNSON (2003). « Intergenerational Transmission of Partner Violence. A 20-Year Prospective Study », *Journal of Clinical and Consulting Psychology*, vol. 71, n° 4, p. 741-753.
- HOLTZWORTH-MUNROE, Amy, et Jeffrey C. MEEHAN (2004). « Typologies of Men Who Are Maritally Violent. Scientific and Clinical Implications », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 19, n° 12, décembre, p. 1369-1389.
- HOLTZWORTH-MUNROE, Amy, Jeffrey C. MEEHAN, Gregory L. STUART, Catherine HERRON et Uzma REHMAN (2000). « Testing the Holtzworth-Munroe and Stuart (1994) Batterer Typology », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 68, n° 6, p. 1000-1019.
- JOHNSON, Michael P. (1999). *Two Types of Violence Against Women in the American Family. Identifying Patriarchal Terrorism and Common Couple Violence*, paper presented at the annual meeting of the National Council on Family Relations, Irvine (CA), novembre, 34 p.
- JOHNSON, Michael P. (1995). « Patriarchal Terrorism and Common Couple Violence. Two Forms of Violence Against Women », *Journal of Marriage and the Family*, mai, p. 283-294.
- JOHNSON, Michael P., et Janel M. LEONE (2003). *The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence. Findings from the National Violence Against Women Survey*, revision of a paper presented at the Tenth International Conference on Personal Relationships, Brisbane (Aust.), juillet 2002, 35 p.
- JOHNSON, Michael P., et Kathleen J. FERRARO (2000). « Research on Domestic Violence in the 1990s. Making Distinctions », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62, novembre, p. 944-963.
- KWONG, Marilyn J., Kim BARTHOLOMEW, Antonia J. Z. HENDERSON et Shanna J. TRINKE (2003). « The Intergenerational Transmission of Relationship Violence », *Journal of Family Psychology*, vol. 17, n° 3, p. 288-301.
- KWONG, Marilyn J., Kim BARTHOLOMEW et Donald G. DUTTON (1999). « Gender Differences in Patterns of Relationship Violence in Alberta », *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 31, n° 3, p. 150-160.
- LAROCHE, Denis (2003). *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 235 p., [En ligne] : http://stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/violence_h-f99_pdf.htm.
- MAGDOL, Lynn, Terrie E. MOFFITT, Avshalom CASPI, Denise L. NEWMAN, Jeffrey FAGAN et Phil A. SILVA (1997). « Gender Differences in Partner Violence in a Birth Cohort of 21-Years-Old. Bridging the Gap Between Clinical and Epidemiological Approaches », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 65, n° 1, p. 68-78.
- MAGDOL, Lynn, Terrie E. MOFFITT, Avshalom CASPI et Phil A. SILVA (1998). « Developmental Antecedents of Partner Abuse. A Prospective-Longitudinal Study », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 107, n° 3, p. 375-389.

- MOFFITT, Terrie E., Avshalom CASPI, Michael RUTTER et Phil A. SILVA (2001). « Sex Differences in Physical Violence and Sex Similarities in Partner Abuse », dans *Sex Differences in Antisocial Behavior. Conduct Disorder, Delinquency, and Violence in the Dunedin Longitudinal Study*, Cambridge University Press, Cambridge (U. K.), chap. 5, p. 53-70.
- MOFFITT, Terrie E., et Avshalom CASPI (1999). *Findings about Partner Violence, from the Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study*, U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, juillet, 12 p., [En ligne] : <http://ncjrs.org/pdffiles1/170018.pdf> (page consultée le 19 août 2004).
- RIOU, Diane Ariane, Maryse RINFRET-RAYNOR et Solange CANTIN (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*, Institut de la statistique du Québec, 162 p.
- STATISTIQUE CANADA (2000). *Enquête sociale générale, 1999, cycle 13 : Guide de l'utilisateur, annexe B : document d'information sur le questionnaire, automne*, [En ligne] : <http://sherlock.mcgill.ca/ENQ-10205/doc/esgc1399que.pdf> (page consultée le 19 août 2004).
- STRAUS, Murray A. (1999). « The Controversy over Domestic Violence by Women. A Methodological, Theoretical, and Sociology of Science Analysis », dans X. B. ARRIAGA et S. OSKAMP (dir.), *Violence in Intimate Relationships*, Thousand Oaks (CA), Sage Publications, p. 17-44.
- STRAUS, Murray A. (1993). « Physical Assaults by Wives. A Major Social Problem », dans Richard J. GELLES et Donileen R. LOSEKE (dir.), *Current Controversies on Family Violence*, Newbury Park (CA), Sage Publications, p. 67-87.
- STRAUS, Murray A., et Richard J. GELLES (dir.) (1990). *Physical Violence in American Families. Risk Factors and Adaptations to Violence in 8,145 Families*, New-Brunswick (É.-U.), Transaction Publishers, 621 p.
- TJADEN, Patricia, et Nancy THOENNES (1998). *Prevalence, Incidence and Consequences of Violence Against Women. Findings from the National Violence Against Women Survey*, novembre, National Institute of Justice, U.S. Department of Justice, Washington (DC), 16 p.
- TJADEN, Patricia, et Nancy THOENNES (1999). *Violence and Threats of Violence Against Women and Men in the United States, 1994-1996*, ICPRS 2556, Data Collection Instruments, National Institute of Justice Data Resources Program, Department of Justice, Washington (DC), 305 p.

« L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. »

*Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011)
adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.*

**Institut
de la statistique**

Québec

